

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annbal — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

LA SEPTIÈME PLAIE DE TUNISIE

Tunis, le 2 Février 1899

QUEL DÉBARRAS !

Le quotidien de mercredi dernier a confirmé la nouvelle que nous avons annoncée, il y a tantôt trois mois, du départ assez prochain du Directeur de l'Agriculture.

Le « Journal Officiel » de la République Française du 30 janvier a publié la nomination de M. Dybowski comme Directeur du Jardin d'Essai de cultures coloniales à Vincennes, récemment créé.

Peu nous importe la nouvelle fonction dont vient d'être investi l'illustre explorateur, mais détestable agriculteur qui avait recueilli la succession de Paul Bourde, un agriculteur du même genre. L'essentiel pour nous, c'était de faire partir un homme dans les mains duquel fondait les centaines de mille francs sans utilité aucune pour le pays.

Depuis six ou sept années que M. Dybowski était parmi nous, nous sommes encore à chercher les résultats pratiques de sa gestion et nous avons beau regarder de tous côtés avec une loupe, nous n'apercevons qu'un vaste trou fait chaque année dans notre budget, trou qui devenait d'une profondeur inquiétante pour les finances tunisiennes.

Autant nous sommes les premiers à applaudir le Gouvernement lorsque nous le voyons dépenser, même sans compter, un argent destiné à apporter une amélioration dans le rouage économique de ce pays, autant nous blâmons les dépenses follement faites pour le seul profit de... quelques budgétivores occupés à rouler des cigarettes du matin au soir ou à bailler aux corneilles en regardant tourner les aiguilles de l'horloge.

Ce service, pourtant, avec l'argent dont il disposait, chaque année, aurait pu donner à ce

pays une impulsion très grande et activer son peuplement par de nombreuses familles françaises qui vont au loin chercher, non la fortune, mais la possibilité de réaliser un petit pécule pour retourner sur les vieux jours au pays natal.

Tandis qu'en attirant nos compatriotes en Tunisie, ceux-ci, installés sur une terre quasi-française, au milieu de compatriotes, y feraient souche et, peu à peu, cette terre, qui fut le grenier de Rome, deviendrait le grenier de la France en même temps qu'elle finirait par être tout à fait française...

Et pour cela, point n'aurait eu besoin, chaque année, des huit à neuf cent mille francs qu'avait à sa disposition le Chouberski, comme l'appelle « l'Echo », de l'Agriculture, un directeur capable et doué d'imagination colonisatrice.

Nous gageons fort que M. de Carnières, dont on a si souvent mis le nom en avant pour cette direction, rendrait des services incontestablement supérieurs et appréciables que le Polonais qui nous quitte.

Bon débarras !

EM. LACROIX.

BARAQUEMENTS MILITAIRES

La construction de baraques pour la troupe étant d'une nécessité absolue, on a décidé de donner cette entreprise à M. Dumergue.

On ne pouvait faire un meilleur choix car M. Dumergue est un très honnête homme, un excellent Français sur lequel on peut compter.

Les engagements qu'il a pris seront certainement ponctuellement tenus et les travaux dont il a assumé la tâche seront, nous n'en doutons pas, exécutés dans la perfection.

Mais dans l'intérêt du commerce en général, dans celui plus spécial des entrepreneurs Français établis en Tunisie nous aurions préféré que ces travaux fussent donnés par lots à tous ceux qui se seraient engagés à les faire dans le délai fixé.

Au lieu d'un seul, douze ou quinze entrepreneurs auraient travaillé et gagné un peu d'argent ce qui est assez rare ici, surtout en ce moment.

La division de ce travail aurait même permis d'établir des études comparatives au point de vue des

prix, de la rapidité d'exécution et du fini du travail.

Cette division aurait eu aussi pour résultat d'éviter les rancunes, les haines, les jalousies et un choix unique et exclusif peut engendrer.

Elle aurait, dans tous les cas, sauvé le principe de la liberté du travail.

En mettant tous ceux qui le peuvent à même de concourir, sous réserves de toutes garanties d'exécution, à l'accomplissement du cahier des charges on aurait évité des récriminations justifiées par un ostracisme qui ne s'explique pas s'appliquant à des entrepreneurs connus et Français.

Ainsi chaque entrepreneur aurait pu s'engager à faire cinq ou dix baraques, ce qui lui aurait assuré du pain pour lui et les siens.

On aurait ainsi évité le reproche fait à l'Administration d'avoir des faveurs pour certains, des rigueurs pour d'autres.

A tous égards les privilèges doivent être combattus, surtout lorsqu'ils s'agit de travaux ayant un caractère national payés avec l'argent de la France.

La critique est facile, dit-on, mais lorsque les travaux entrepris par M. Dumergue seront terminés, tout entrepreneur pourrira qu'il en aurait fait autant en faisant payer cinq cents francs de moins par baraque.

Or, les services compétents seront indirectement accusés d'avoir favorisé un tiers au détriment de la masse des travailleurs en gaspillant les deniers de l'Etat.

Attendons la fin des travaux et leur réception, nous les jugerons après, mais, dès présent, nous devons constater que le sentiment public n'est pas favorable à l'établissement de cette sorte de monopole.

Il est vrai que nous sommes dans le pays des monopoles puisque nous avons une administration qui porte ce nom.

C'est pour ne pas faire mentir cette étiquette qu'on a centralisé tous les travaux au profit d'un seul sans songer qu'en cas d'incendie tout serait à recommencer.

La division du travail aurait amené la division des risques et des responsabilités.

On ne l'a pas voulu.
On a eu tort.

DOUMER ET MILLET

Depuis 1871 la France n'avait pas eu recours au Crédit Public pour des sommes importantes.

L'emprunt de l'Indo-Chine vient de nous démontrer que notre richesse n'était pas entamée par les Kracks successifs qui, depuis cette époque, ont porté de si rudes coups à l'épargne française.

Malgré l'« Union Générale », malgré

le Panama et ses succédanés, la France vient de prouver, une fois de plus, sa vitalité financière.

Et, ce qui est le plus curieux, c'est que les capitalistes ont fait confiance en l'expansion coloniale.

En effet, l'argent demandé est destiné à construire une partie des voies ferrées de nos colonies indo-chinoises, qui sont annexées et dépendent directement, à tous les points de vue et pour tous les services, de la Mère-Patrie.

Or, malgré l'énormité de la somme demandée — deux cents millions — les prêteurs n'ont montré aucune inquiétude et ils ont donné avec ensemble, de confiance, sans que la France garantisse ni le remboursement du capital ni le paiement des intérêts.

C'est là un fait nouveau, encore sans précédent que cette manifestation de sympathie pour nos colonies.

Il est fort douteux, il est même certain, qu'un pays de protectorat n'aurait pas réussi l'emprunt et que la Tunisie, par exemple, ne pourrait emprunter quelques dizaines de millions sans la garantie de l'Etat Français.

Il est vrai que là-bas, en Indo-Chine, il y a un administrateur et non un politicien.

On a fait autant confiance à la Colonie qu'à son gouverneur car l'on sait que les railways projetés ont été sérieusement étudiés, qu'ils ne peuvent que développer la prospérité de ces immenses contrées et qu'il n'y aura ni fuites ni gaspillages.

Si M. Millet, avec ses finesses de diplomate et ses prodigalités, eut été gouverneur de l'Indo-Chine il est à présumer qu'un emprunt contracté pour lui n'aurait pas abouti car dans ses mains l'argent aurait fondu avec rapidité.

L'obligation est cotée actuellement sur le marché 460-462 fr. avec 3 1/2 0/0 d'intérêts.

Quant on songe que le Résident Général n'a pu se faire prêter ici même un pauvre petit million et demi, pour achat de semences, qu'à 4 1/2 0/0 ?

Tout est dans le degré de confiance du prêteur vis à vis de l'emprunteur et dans la conduite, la gestion, les garanties de celui-ci.

Nous convenons que, à ce point de vue M. Millet ne vaut pas M. Doumer.

Les obligations dont s'agit ont été émises à 450 fr. remboursables en 75 ans, productives d'intérêts à partir du 1^{er} février 1899 payables en deux fois les 1^{er} mai et 1^{er} novembre.

Elles sont exemptes de tous impôt, timbre, taxes et retenues.

M. Millet doit voir cela d'un très mauvais œil. C'est d'un mauvais exemple et prête à des comparaisons qui ne sont pas en faveur des Résidents ni des pays de protectorat.

L'emprunt du gouvernement de l'Indo-Chine a été souscrit deux cents fois.

C'est un gros succès.

Nos félicitations au gouverneur et aux souscripteurs.

Echos & Nouvelles

On nous demande pourquoi les travaux de construction du Palais de Justice sont suspendus.

Nous ne le savons pas, n'étant

pas dans le secret des dieux.

Mais nous supposons que les fonds qui étaient destinés à cette affectation ont dû être détournés de leur emploi pour servir aux travaux de fortification de la Tunisie.

On sait, en effet, que le Gouvernement Tunisien participe, dans une certaine mesure, aux travaux de défense qui se font en ce moment.

Or, si le Palais de Justice peut attendre les intérêts de notre sauvegarde ne peuvent être différés.

Voilà, à notre avis, pourquoi les travaux du Palais de Justice ont été suspendus.

Le cas d'un évêque séquestre n'est pas banal.

Dans un différend judiciaire avec un sieur X..., Monseigneur Tournier a demandé et obtenu la garde comme séquestre, de biens litigieux entre lui et son adversaire.

Pourquoi, se demandera-t-on, ce dernier n'a-t-il pas été nommé ? Tout simplement parce qu'il n'est pas évêque. C'est égal, ce n'est pas de Mgr. Tournier qu'on pourra dire qu'il est comme le divin Maître détaché des biens de la terre.

Il les cumule. Tout arrive.

L'assassinat devient une règle en Tunisie. Après les gens paisibles, les bourgeois, les propriétaires, voici que vient le tour des fonctionnaires.

Un modeste garde-champêtre a été immolé à son devoir. C'est là une victime d'un ressentiment, n'en doutons pas.

M. Demec a dû verbaliser contre des arabes qui n'ont rien trouvé de mieux sans doute que d'annuler le procès-verbal avec le verbalisateur.

C'est égal, nous trouvons que la liste des crimes s'allonge démesurément.

Il n'en saurait être autrement avec la mansuétude dont on fait preuve vis-à-vis de ces pauvres arabes.

Nous nous inclinons avec respect devant cette victime du devoir et nous adressons nos condoléances émuës à sa famille.

On se sert de tous les prétextes pour faire la fête, concerts et banquets.

Il n'y a pas de mal à cela. Nous regrettons, au contraire, que ces divertissements ne soient pas plus fréquents, ce qui serait une preuve d'aisance, de bien-être ou de prospérité.

Mais il est regrettable que l'Hôtel des Sociétés Françaises ait le monopole de ces réunions.

Les hôteliers-restaurateurs payent des impôts et ils se voient délaissés par les dineurs, les déjeuneurs, les soupeurs que l'ex-palais Cohen a brite à l'œil.

Qui eut jamais cru que ce monument devrait servir de restaurant à quelques privilégiés ?

Ils continuent à arriver nos braves soldats de France.

Tous les jours quelques bateaux les amènent à Bizerte et les wagons

EUG. BONHOURE.

UNE FUGUE

Malgré ce que nous avons pu écrire sur la nécessité de la présence à son poste du chef du Protectorat français en Tunisie en ce moment où l'on peut et doit s'attendre à tout d'une nation aussi perfide qu'album dont les exigences aujourd'hui que nous lui avons cédé le marais de Fashoda n'ont plus de bornes ;

Malgré l'incertitude du lendemain M. Millet s'en est allé, comme il l'avait annoncé, passer deux mois de vacances en France ou ailleurs.

Il y avait trop longtemps depuis le mois de décembre qu'il n'avait pas bougé de Tunis, pensez donc s'il était pressé de s'en aller...

Le ministère n'a pas cru devoir intimider l'ordre à son agent en Tunisie d'avoir à rester où le devoir pouvait l'appeler. Peut-être a-t-il eu des raisons majeures pour cela et faut-il louer la sagacité de nos gouvernants et celle de M. Delcassé, en particulier, qui occupe si dignement le fauteuil qu'avait usurpé, trompant tout le monde, le Richelieu en baudruche qui, trop longtemps hélas ! pour la France comme pour la Tunisie, gèra nos affaires étrangères et nous fit ce joli cadeau en nous envoyant M. Millet ; peut-être, disons-nous, faut-il louer M. Delcassé d'avoir laissé partir M. Millet.

Celui-ci, dont on connaît les talents diplomatiques, se rappelle l'incident du banquet de la Chambre de commerce, — au Grand-Hôtel — aurait joué quelque tour de sa façon qu'il eut été difficile sinon impossible au ministère de réparer.

Mais n'empêche que ce départ, en ce moment, faisait faire partout des réflexions qu'on ne se gênait pas pour dire tout haut, malgré la présence, en plusieurs endroits, de policiers dits secrets, dans un certain monde, et mouchards dans d'autres. Nous avons même entendu prononcer le gros mot de fuite.

C'était de l'exagération et malgré toute l'antipathie que nous pouvons avoir pour un homme qui ou méchamment ou inconsciemment, conduit ce pays lentement, mais sûrement à sa ruine, nous ne lui ferons l'injure d'appeler son départ une fuite et nous protestons contre ce mot un peu dur.

M. Millet s'en est allé parce qu'il avait décidé qu'il s'en irait vers la fin janvier ou au commencement de février.

Une chose, une fois arrêté dans sa tête, c'est fini et il la met à exécution. Ainsi fit-il pour tous ces impôts qui, malgré tout et tous, sortent les uns après les autres comme il l'avait annoncé.

S'il n'est pas normand M. Millet eut mérité de l'être, en tout cas il doit tenir par un de ses proches du normand, à moins, que lorsqu'il était sous-préfet quelque part en Normandie, le caractère normand ait déteint sur lui.

Mais à dieu ne plaise, nous ne serons pas plus en péril parce que M. Millet ne sera pas là, le cas échéant.

Un homme de sens plus rassi, bien que méridional le remplace avan-

nombre vis-à-vis du nombre des arabes. Et lorsque, sous prétexte que les 16.000 colons « ne représentent que 1 0/0 de la population » on prétend leur refuser toute espèce de droit politique, on commet non seulement une erreur politique véritablement monstrueuse, mais une erreur de fait qui s'explique par la source unique et intéressée, d'où viennent les renseignements.

Pourquoi donc sommes-nous allés en Tunisie ? Est-ce donc simplement, comme l'on dit récemment quelques jeunes échappés du collège Alaoui, pour rétablir les finances tunisiennes, pour nous payer des sommes qui nous étaient dues et pour restituer ensuite le pays à ses maîtres légitimes et nous en aller ?

Si c'est là notre but, oh ! alors, oui, la colonie française ne compte pas. Elle n'est qu'un élément étranger dont il faut maintenir la sujétion et l'insignifiance. Elle n'est qu'un accident, favorable peut-être, mais peut-être aussi gênant en présence des intérêts arabes qui sont, sinon les seuls légitimes, au moins les seuls importants.

Mais si, comme le dit le rapport « le but du protectorat est d'implanter en Tunisie une population de race française ». Oh ! alors la question change du tout au tout et, si peu nombreuse qu'elle soit, la colonie française devient l'élément le plus important, l'intérêt primordial, et presque l'unique objet dont se doit occuper la France. Qui plus est, la faiblesse proportionnelle de cette colonie, au lieu d'être une cause d'exclusion, une sorte *deminutio capitis* devrait être une raison de plus pour accorder à cette minorité qui ne grossit pas assez vite tous les droits, toutes les faveurs, tous les privilèges qui peuvent contribuer à la développer.

Ainsi faisaient les Romains qui dans leurs colonies donnaient aux citoyens romains, si peu nombreux qu'ils fussent, la prééminence sur l'universalité des populations indigènes. Ainsi font aujourd'hui les Anglais.

Le malheur est que chacun envisage la chose un peu trop à son point de vue personnel. Evidemment, la conférence consulative et quelquefois ennuyeuse pour la Résidence ; évidemment les réclamations et les plaintes des colons troublent parfois un peu trop vivement la tranquillité des gouvernants. C'est dans l'ordre ; les administrateurs seraient trop heureux s'ils n'avaient pas d'administrés, et encore bien plus les administrés s'ils n'avaient pas d'administrateurs. Mais l'un n'allant guère sans l'autre, il se faut bien résigner à se supporter mutuellement. Sans doute, les critiques du président de la Chambre d'Agriculture sont d'autant plus désagréables que M. de Carnières est à la fois d'une grande honorabilité et d'un grand talent. Mais, tout en faisant la part de l'exagération, il faut bien reconnaître qu'il y a dans ces plaintes une part de réalité, une part de justice. Personne assurément ne désire que la Conférence « dégénère » en parlement, — « dégénère », le mot est dur, mais non pas immérité. — Mais, d'autre part, le Bey étant souverain absolu et le Résident général, exerçant, indirectement, mais absolument, tous les pouvoirs qui appartiennent au Bey, il faut bien que quelqu'un contrôle le Résident ; car, je ne pense pas qu'on veuille imposer même aux colons français le régime despotique des gouvernements turcs. Je sais bien qu'il y a à Paris le ministre et aussi M. Berthelot. Mais Paris est loin et M. Berthelot non plus que ses collègues n'a pas le temps de venir passer quelques mois en Tunisie.

Or, nous savons par de nombreux exemples, que lorsqu'on apprend la Tunisie en huit jours, on risque d'y faire pas mal de contre-sens.

C'est pourquoi nous ne saurions accepter le jugement passablement dédaigneux et injuste que porte M. Berthelot sur l'importance de la colonie française en Tunisie. D'autant que cette colonie présente un caractère tout particulier et qu'on retrouverait difficilement ailleurs. Il y a en Tunisie 943 propriétaires français qui possèdent 467,000 hecta-

fier ce argent au Ministre de la Marine, car il en aura non seulement la responsabilité mais il assumera la tâche de faire procéder à ces constructions dans le plus bref délai, sur les plans que le public ne doit pas connaître.

C'est surtout en pareille matière qu'il faut éviter les maladroites et se garder de fournir à ceux qui pourraient en profiter des renseignements qu'il faut conserver sous le boisseau.

En pareil cas le silence est d'or.

Avant des bâtiments, construisons en le plus possible mais n'en parlons pas.

Donnons l'argent sans discuter, sans compter pour l'emploi déterminé par les souscriptions.

Ce nouvel engin de guerre ne peut pas être un motif à réclamer, c'est pourquoi l'administration devra surveiller, avec un soin jaloux, non seulement les plans mais même les ouvriers qui travailleront à sa construction.

L'air nous a révélé assez de dessous malpropres pour qu'il soit inutile de verser dans une autre de même nature.

Tout en approuvant la construction du « Gustave Zédé » nous recommandons célérité et discrétion.

LA COLONIE FRANÇAISE EN TUNISIE

La Tunisie ne saurait se plaindre qu'on la calomnie. Tout au contraire, elle a parfois à regretter qu'on ne sache pas parler d'elle sans en dire trop de bien, surtout dans les documents officiels. Cet optimisme excessif n'est pas en effet, sans inconvénients. Lorsqu'à tout propos, on déclare que tout est pour le mieux dans la meilleure des Tunisies, on est porté tout naturellement à prendre les réclamations les plus timides pour des actes de turbulence et les plus modestes demandes de réforme pour des manifestations presque éditieuses.

C'est un peu le tort du rapport de M. Berthelot sur le Protectorat. Mais l'optimisme du rapporteur s'explique par la source d'où lui viennent ses informations. Comme il le constate très exactement, il n'y a entre la Tunisie et le Parlement français autre intermédiaire, d'autre port-parole que le Résident général ou l'autorité du Ministre des Affaires étrangères. Et lorsque M. Berthelot déclare qu'il y a lieu d'être satisfait, cela signifie tout simplement que M. le Résident général est content.

La première, chose qui n'est pas parfaite, est la plus grave de toutes parce qu'elle complice, si même elle n'enlève pas toutes les autres tient précisément à ce fait qu'il n'existe point d'autre intermédiaire entre la colonie française et le Parlement que le Résident général. Il en résulte que le Parlement — et aussi le ministre — n'entend qu'une cloche et qu'un son. Ce n'est pas un dialogue qui s'échange entre eux et la Tunisie ; c'est un monologue où l'autorité risque d'autant plus de se méprendre qu'elle n'entend que sa propre voix alors qu'elle croit entendre celle d'un interlocuteur.

Il s'agit de la sorte d'abord une légende celle de la perfection absolue, en Tunisie, puis un malentendu qui risque de mal tourner. Ce malentendu porte sur une question de principe à savoir : que l'Etat français, c'est-à-dire le parlement est le seul véritable souverain en Tunisie ; que le Résident général est le seul intermédiaire par lequel s'exerce cette souveraineté ; que la Colonie française n'est pour ainsi dire qu'une quantité presque négligeable, une minorité sinon tout à fait insignifiante du moins très inférieure en nombre et même en importance en regard des populations et des intérêts arabes ; qu'enfin, cette minorité ne saurait revendiquer des droits et doit se contenter sans murmure, des faveurs qu'on veut bien lui concéder.

Les colons ne prétendent pas, « être identifiés à la France entière ». Mais ils protestent lorsqu'on prétend réduire l'importance de la Colonie française au prorata de son

dont paraissent animé nos députés à l'égard de l'Algérie — annulent la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement en Algérie et en Tunisie et leur substituant le service de trois ans.

C'est un coup droit qui sera porté à l'expansion de la France en Algérie et surtout en Tunisie où bon nombre de nos compatriotes viennent pour ne faire qu'une année de service.

Aussi nous adjurons tout le monde de protester, en ce qui concerne spécialement la Tunisie, contre la durée du service que l'on veut imposer à nos jeunes compatriotes.

Si nous avions quelqu'un pour nous défendre auprès des pouvoirs publics nous n'aurions pas besoin de faire un appel pressant à nos Corps élus, à tous ceux qui peuvent, soit par leurs relations, soit par leurs situations, parer à ce coup droit qui nous menace, mais nous n'avons personne pour prendre notre défense !

La Tunisie dont on parle tant comme le pays enchanteur et rêvé, est peut-être la plus malheureuse des colonies françaises, car sa situation de pays étranger protégé par la France, la place dans une façon mal définie vis-à-vis de la Métropole et partant à l'égard des Français qui deviennent presque des sujets tunisiens en plantant leur tente dans le royaume de S. A. le Bey, possesseur de la Tunisie.

Les lois et règlements qui les régissent ne sont plus les mêmes et ils n'ont plus aucune des libertés dont ils jouissent dans toutes les autres colonies.

Que nos corps élus, que tous le monde fasse son devoir pour empêcher le service de trois ans qui serait gros de conséquences pour l'influence de la France en Tunisie s'il venait à être appliqué dans la Régence.

LE SOUS-MARIN

Le *Gustave Zédé*, le bateau sous-marin, a, paraît-il, donné d'excellents résultats.

C'est le ministre qui le dit et nous n'avons aucune raison de croire qu'il s'est trompé.

Une commission technique a confirmé les dires de M. Lockroy.

Et comme sanction l'Etat a commandé deux ou trois bateaux du même type.

L'opinion publique, impatiente, voudrait qu'on allât plus vite.

Mais le département de la Marine est obligé de compter avec son budget, c'est pourquoi l'initiative privée s'est mise en mouvement.

Le *Matin* a donné le branle et la souscription dont il a pris l'initiative, pour aider à la construction de semblables navires, atteint déjà un chiffre très respectable.

C'est là une bonne mesure et une manière intelligente et pratique de comprendre le patriotisme.

Il est à regretter que les grands journaux de France ne se mettent pas de la partie, car alors on pourrait, en peu de temps, réunir une somme importante, la remettre à l'administration de la Marine qui l'emploierait à la construction d'autres bateaux du type *Gustave Zédé*.

Si l'on se souvient que lors des inondations de la Garonne qui ont causé tant de ruines, tant à Toulouse qu'aux environs, l'initiative privée a réuni quarante millions, pour venir en aide aux victimes, on voit ce que l'on peut faire sans le secours du Gouvernement, qui n'a pas de fonds disponibles et pour en obtenir est obligé de révéler aux Chambres bien des choses qui doivent rester ignorées.

Il sera nécessaire, disons-nous, de con-

du B.-G. sèment les bataillons sur sa route.

Nous serons bientôt en état de résister à toute agression.

Il est fâcheux qu'on n'ait pas prévu plus tôt que la Tunisie devait être mise en état de défense et à l'abri d'un coup de main.

Rien n'a été préparé, ni logements pour officiers, ni casernes pour les soldats, ni magasins pour les vivres, les munitions les vêtements, etc...

Il faut donc tout créer subitement et hâtivement.

Félicitons-nous, cependant, des mesures prises et de l'activité qui règne en ce moment pour l'organisation de la défense.

C'est de bon augure !

Monsieur Hugon est nommé Directeur de l'Agriculture et du Commerce en remplacement de M. Dybowki, rappelé en France.

Toutes nos félicitations au nouveau Directeur qui, certainement, rendra sa Direction plus utile au pays qu'elle ne l'aura jamais été avec son prédécesseur.

Dimanche a eu lieu à la Cathédrale de Carthage l'inauguration du monument élevé à la mémoire du Cardinal Lavignerie, en présence d'une nombreuse assistance.

S. Em. le Cardinal Perraud, évêque d'Autun, a prononcé à cette occasion un discours plein de patriotisme.

Nous ne sommes véritablement pas raisonnables de nous lamenter du premier janvier à la Saint Sylvestre.

Nous roulons tellement sur l'or que les fêtes succèdent aux fêtes et que le Gouvernement ne sait quoi inventer pour les multiplier.

Ainsi le 2 avril prochain nous aurons l'inauguration du monument élevé à Jules Ferry et à Barthélémy St-Hilaire à Tunis ;

Le 3 avril, l'inauguration du port de Sousse, le 4 celle du tramway de Sousse à Kairouan qui fonctionne depuis plus d'un an et le 5 la ligne de Sfax à Gafsa.

Il n'y a qu'un cheveu, c'est que ce sont toujours les mêmes qui s'amuse et les contribuables qui paient la note... sans jamais passer au buffet faire ripaille.

Bandes joyeuses. — Après le départ du train qui emmenait à Bizerte notre proconsul et sa femme, toute une bande joyeuse est allée se disperser dans nos grandes brasseries. La gaieté rayonnait sur tous les visages.

Est-ce que par hasard les habitués de l'ennuyeux salon de la résidence en auraient également assez de Millet l'austère ?

La septième plaie de la Tunisie

Personne, depuis M. Millet qui vient de filer pour deux mois, vers des rives moins ingrates que celles de la Tunisie, ne semble se douter de la nouvelle tuile qui est prête de tomber sur la Tunisie et qu'on pourra justement appeler la septième plaie de Tunisie.

On sait que la sixième plaie fut l'envoi de M. Millet parmi nous.

Cette septième plaie sera assurément le service obligatoire de trois ans imposé à nos fils de colons, comme en Algérie.

La Tunisie fait partie du 19^e Corps d'armée et on n'ignore pas que le Ministère Dupuy a déposé sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi qui sera certainement adoptée avec l'état d'esprit

tageusement à la Résidence à côté de lui un vaillant général en chef et de non moins vaillantes troupes qui sont faites les uns et les autres pour nous inspirer toute confiance.

A QUATRE PATTES

Veut-on avoir une idée de servage dans lequel se trouve la presse tunisienne ? écrit notre confrère du *Républicain* de Constantine ? On n'a qu'à lire ces simples lignes, extraites d'un des plus grands journaux de la Régence.

« Nous sommes heureux de saluer, en tête de notre liste des souscripteurs pour la construction d'un sous-marin, le nom de S. A. le prince Mohamed, bey du camp et héritier présomptif.

Dès que *Son Altesse* a eu connaissance par la lecture de la *Dépêche Tunisienne*, de la souscription ouverte dans nos colonnes pour cette œuvre patriotique, Elle s'est empressée de nous envoyer Sa généreuse offrande.

« Nous savons déjà, depuis longtemps, tout l'affectueux attachement que *Son Altesse* professe pour notre pays. Pendant les divers séjours qu'Elle y a fait, Elle a donné, du reste, de cet affectueux dévouement, des preuves qui font bénir son nom partout où Elle a passé.

« Elle vient d'en donner une preuve éclatante et nouvelle. Qu'Elle nous permette de Lui adresser, à cette occasion l'expression de notre respectueuse gratitude. »

Nous nous refusons à croire que ces lignes aient été écrites par un de nos confrères. Elles ont sans doute été rédigées au Palais du Bey et le journal les aura insérées sans en vérifier le texte.

Que le prince Mohamed montre sa sympathie pour la France et que la presse l'en félicite, rien de plus naturel, mais de là à employer vis-à-vis de lui des expressions d'une aussi profonde humilité, il y a loin et nous ne craignons pas de dire que le langage dont nous venons de donner un extrait, est... (1) de journalistes français et républicains.

Voilà qui vient encore à l'appui du récent article de notre rédacteur en chef sur la nécessité d'affranchir la presse française de la Régence du joug qui l'étreint et paralyse ses efforts les plus généreux.

La presse doit être libre en Tunisie, si l'on veut que les Français de ce pays soient défendus et respectés.

Cette note indique un état d'esclavage moral qu'il importe de faire disparaître au plus tôt.

Il y va de la dignité de la France.

Chronique locale et régionale

BELLES DE NUIT

Avec l'arrivée des troupes de renfort qui viennent tenir garnison dans la Régence est arrivée toute une cargaison de belles de nuit qui promettent des jouissances infinies.

Mais voilà M. Millet, s'il retourne en Tunisie, se verra la face s'il en rencontre sur sa route et tancera d'importance l'honorable M. Léal de n'avoir pas su prévenir cette invasion.

Le commerce, lui, sera dans la jubilation car ces belles de nuit vont là où il y a de l'argent et partant des plaisirs.

ANIMATION EXTRAORDINAIRE

La gare d'Algérie a présenté cette semaine une animation extraordinaire avec toutes ces arrivées de troupes.

On se serait cru en temps de manœuvres, sinon en temps de guerre.

EN EXCELLENT VŒU

Sur la proposition de M. Eyriès la Chambre de Commerce a adopté à l'unanimité le vœu que les tarifs d'aller et retour entre Tunis-Radès-Hammam-Lif et vice-versa, en 3^e classe, soient fixés, toute l'année à 0 fr. 50 pour Radès et 0 fr. 80 pour Hammam-Lif.

(1) Nous remplaçons le qualificatif par des points.

La Compagnie Bône-Guelma aquiescera-t-elle à ce vœu ?

PEU DÉLICAT

Il paraît qu'un journaliste, nous ne savons s'il est local, ferait le coup de la pièce de dix francs et de cent sous.

Les naïfs prêteurs ne verraient plus leur argent ni leur emprunt ur. Avis aux prêteurs.

?

La Compagnie Bône-Guelma, par le canal d'un de ses chefs de service s'est défendue de faire attendre plusieurs mois l'application de tarifs spéciaux ; d'un autre côté, le gouvernement déclare que, quant à lui, il homologue les tarifs spéciaux dans les deux mois qui suivent la proposition.

Dans ces conditions à qui imputer les retards fort préjudiciables qui nous sont signalés ?

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et d'un bourdonnement d'oreille par les Tympanons artificiels de L'INSTITUT, a remis à son instituteur la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympanons puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT," GUNNERSBURY LONDRES, W.

CONCERT MONTE-CARLO

ANCIEN CHAPITRE

MM. Sirand et Sabatier les nouveaux directeurs ont enfin relevé le prestige de cet établissement et en ont fait le rendez-vous de toute la bonne société.

Artistes de premier ordre. — Confortable irréprochable et consommations des meilleures marques telles sont les qualités réunies dans ce coquet concert qui regorge de monde tous les soirs.

Entrée libre.

Restaurant à la carte et à prix fixe Déjeuners 2 fr.; Diners 2 fr.50

Ouvert toute la nuit.

Samedi 4 Février 1899

GRAND BAL

pare, masqué, travesti

Brasserie du Phénix. — MACHERET, propriétaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

GRAND HOTEL et Restaurant du Casino d'Hammam-el-Lif, ouvert toute l'année.

MAGNIFIQUE AFFAIRE

Entre Radès et Hammam-Lif les terrains bordant la plage, entre celle-ci et la voie ferrée, sont à vendre.

Ces terrains allottis par leur propriétaire du n° 1 au n° 162.

Les lots sont desservis par des rues, des avenues, des places de 2.000 mètres carrés environ.

Ces lots ont des contenances variables de 6 à 1.200 mètres environ. Le prix de chaque lot varie de 0 fr. 30 à 0 fr. 65 centimes le mètre carré.

Le terrain est immatriculé.

Chaque adjudicataire d'un lot devra se clore.

Pour faciliter les acheteurs le propriétaire n'exigera que la moitié comptant.

Une halte sera faite incessamment sur le chemin de fer, de façon à éviter aux locataires le trajet à accomplir depuis la gare de Radès.

S'adresser pour traiter, avenue de France, 22, à M. Levisse ou à M. Piaujard.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Au CORSET D'OR. — Madame ABOSSY, 16, rue d'Espagne, Tunis. Prix modérés.

RESTAURANT ET CAFÉ

DES NÉGOCIANTS

TUNIS, RUE AMILCAR, N° 9, TUNIS

Cet établissement se recommande par son grand confort et les soins empressés qu'y trouve la clientèle. Le repas soir et matin à 1 fr. 25; au cache, par 10 à 1 franc.

Cuisine de choix. Plats abondants et variés

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE 10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : EM. LACROIX

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE, INVISIBLE PARFUM EXQUIS

LA MAÏONE

VENTE EN GROS :

HUBERT, Parfumeur, à BORDEAUX

DÉPÔT dans toutes les Maisons Parfumeries, à PARIS, 26, Rue d'Engliem.

Dépôt pour la Tunisie Tripoli et Malte, M. Avise à Tunis.

M. H. LE FRANÇOIS informe le public qu'il ne reconnaît aucunes dettes ni encaissements qui pourraient être faits par son fils.

ASPHALTES

La Maison C. DUERGUE ET SES FILS a l'honneur d'informer MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires, qu'elle est dépositaire des produits de la SOCIÉTÉ CIVILE DE BITUMES ET D'ASPHATE DU CENTRE et qu'elle se charge de l'application de ses produits dans toute la Régence.

Cabinet de M. CDO, médecin-dentiste. — Rue des Tanneurs. — Prix modérés.

Musique, Piano-Instruments

M. DURAZZANO

rue Amilcar

Vente, Echange, Location de Pianos

Accord et réparation

Représentant des Pianos Pleyel, Wolff et Cie, et A. Bord. Seul dépositaire de la maison Boisselot.

100 Pianos pour Locations 100

N. - B. -- Sur lesrix de chaque fabricant, la maison Durrano fait les mêmes réductions que les briques.

Tous les pianos sont garantis

36 Mois de Crédit

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Boriné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

Madame MARIS PERRIER

ROSES

47, rue Al-Djazira porte B, Tunis

Vins et Comestibles

GROS — G. MARFILLIÉ — DÉTAIL

Passage de Bénévant

TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0 fr. 30 le litre.

Livraison à domicile par paniers de 12

COMESTIBLES FINS

VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUIDIS DE MARQUE, ETC...

FEUX D'ARTIFICE

en tous genres

J. PAONESSA artificier

Fournisseur de S. le Bey

et de la ville de Tunis

Prix défiant toute concurrence

22, avenue de la Marine, Tunis

Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpentins, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

ABSINTHE OXYGENÉE GUSENIER

LA PLUS APÉRITIVE & LA PLUS SAINTE

XÈRES-VERMOUTH GUSENIER

GRAND VIN APÉRITIF, SUPÉRIEUR A TOUS VERMOUTHS

CAVES DE MOGHRAINE

Avenue de Paris, 10, TUNIS

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

à 0 fr. 25 le litre.

On porte à domicile par bonbonnes.

Eau-de-vie de vin,

Eau-de-vie de marc., Liqueurs fines

Vin de Chianti, Champagne.

PAVILLON de FLEURS

PASSAGE DE TUNIS

M^{me} A. MEYER

Bouquets et corbeilles pour fêtes et noces, bonbonnières et corsages pour soirées et bals. Couronnes mortuaires en fleurs fraîches. Continuellement grand choix de papiers, bouquets, paniers à fleurs et articles de fantaisie garnis ou non pour cadeaux.

Travail soigné.

Plantes, pots de fleurs et fleurs coupée

Se recommandé pour son bon goût.

Vient de paraître

GUIDE ANNUAIRE TUNISIEN

fondé en 1890

par HENRI LE FRANÇOIS

Prix : 6 fr. 50 ; en souscription 5 fr. 50

Cet ouvrage de près de huit cents pages contient parmi les nombreux renseignements de toutes sortes le tarif complet des Douanes.

Un plan inédit en couleurs de grand format est donné gratuitement à tout acheteur ou souscripteur.

Fonds de modes à céder pour cause de départ.

Bonne clientèle. — Prix demandé : 500 francs comptant. S'ad. au bureau du journal.

A VENDRE Maxula-Radès,

belle villa avec jardin, remise, écurie. S'ad. Villa Jeanne Marguerite.

Cabinet de Consultations Juridiques

55, Rue Al-Djazira, 55

A. MARÉCHAL, Directeur

ancien principal clerc d'avoué et d'avocat démissionnaire. Rédaction de mémoires et conclusions. Contrats et actes de procédure. Représentation en Justice. — Direction de tous procès. Immatriculations. Bornage. Arbitrage.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRANDE RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits MÉDAILLE OR ET ARGENT

AGENCE PAYAN

TUNIS. — Rue Es-Sadikia, 12.

Transit international. Service de groupe et réexpéditions pour tous pays.

Opérations de douane. Camionnage.

Déménagement, Emballage de mobilier. Service des bagages aux arrivées et départs des paquebots.

G^{de} Blanchisserie de la Résidence

41 et 43, rue Sidi-bou-Mendil — TUNIS

Maison de confiance — la plus ancienne de Tunis

M^{me} J. MIET, propriétaire

LAVAGE, REPASSAGE, GLAÇAGE, RACCOMMODAGE,

TEINTURE et DÉGRAISSAGE

Le linge est pris et rendu à domicile

La Maison est également dépositaire du SAVON marque "Le Chapeau" Cristaux

Soude "Phénix" et Epingles pour repasseuses

GROS ET DÉTAIL — PRIX MODÉRÉS

ANTICOR BRELAND, CRÈME BRELAND

Les demander chez tous les coiffeurs et les meilleurs cordonniers

L'ANTICOR "BRELAND"

se trouve chez MM. VILLE, coiffeur, avenue de France ; BUA, cordonnier, rue d'Italie ; SEBAG, cordonnier, rue de Rome, 5, et chez les principaux pharmaciens.

Agent général pour la Tunisie : LÉON SOLET, avenue de Garthage.

DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS

TAIEB & HAIAT Marchands-Tailleurs

16, Avenue de France, 16, TUNIS
Grand choix de Costumes, Pardessus pour enfants et jeunes gens
chemises, caleçons, mouchoirs, parapluies, cravates, etc.

LE CUR KINA

APÉRITIF INCOMPARABLE

et

LE CURAÇAO GALLAND

Agent général pour la Tunisie de la Maison Galland :
LÉON SOLET, 16, Avenue de Carthage, Tunis

INSTALLATION COMPLÈTE

Cafés, Hôtels, Cercles

COMPTOIRS en ÉTAIN

Grandes facilités de paiement

FERRANDIER, Marseille

Agent général pour la Tunisie, LÉON SOLET, 16, avenue de Carthage, Tunis.

AVIS AUX MÉNAGÈRES

Exigez la marque du CLOCHER chez vos fournisseurs et vous aurez le meilleur SAVON qui ne brûlera jamais les mains.

Seul agent pour la Tunisie : LÉON SOLET, 16, avenue de Carthage.

ÉPICERIE & COMESTIBLES

DÉTAIL DOURA FRÈRES GROS
25-27, rue des Glacières - TUNIS

DÉTERMINÉS COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES
Semoules et farines - Pommes de terre
Liqueurs ordinaires et de premières marques

Demandez partout

LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Co et du Champagne MONTEBELLO

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

TUNIS - 17, rue d'Espagne, 17 - TUNIS

CHALLANT, JEANNOT & Co

SPÉCIALITÉ DE CAFÉS GRILLÉS

Thés et Chocolats de premiers choix

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la
Maison SAINT FRÈRES
7, rue Amilcar, 7 - TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées - tentes et tapis - rideaux - toiles et sacs - moquettes - chemises - gilets de chasse - espadrilles - sanges, septain - cordages et ficelles.

Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

CHAUX

hydraulique

ET CIMENTS

DEPOT: rue du Portugal

Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.

Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne.

Ciment de Grappiers (prise lente) 40 fr. la tonne.

Garantie Fédérale

Société d'Assurances mutuelles à cotisations fixes contre la

MORTALITÉ DU BÉTAIL

et des Chevaux

36 - Rue des Bourdonnais, PARIS.

La plus importante société d'Assurances contre la mortalité des animaux.

Pour demandes d'Agences, s'adresser à la Direction Générale à Paris ou à M. BAILLY, médecin-vétérinaire, Directeur pour la Tunisie.

Bureaux, 13, rue d'Allemagne.

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME

ap. 15.000.000 entièrement versés

Comptoir de Tunis

Avenue de France

Escompte - recouvrements - avances sur titres et marchandises - chèques et lettres de crédit sur tous pays - encaissements de coupons - ventes et achats sur garde-titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.

M. LOUIS FOUBERT

Courier Maritime et Commercial

TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS

CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Service spécial de Déménagements

MAGASINS DE DÉPOTS

A L'ÉTOILE D'OR

TUNIS - 20, rue d'Italie, 20 - TUNIS

LE MAGASIN DE L'ÉTOILE D'OR

offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que alliances bagues bicelets boucles-d'oreilles chaînes de montre, colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc etc tous ses articles sont en or contrôlé 18 karats. Articles en argent premier titre bicelets bagues, bourses, rond de serviettes, pince à sucre, etc etc

La maison recommande principalement son choix de haute fantaisie en émail artele de la dernière création.

BOULANGERIE MÉRIDIONALE

48, Rue Al-Djazira - TUNIS

C. FÉBRIER

SPÉCIALITÉ DE PAIN DIOGÈNE

LIVRISON À DOMICILE

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira - TUNIS

C. BOJRY, Armurier

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES des premières fabriques françaises

Appareil de pesage de tous systèmes

Atelier de réparation pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPOT DE POIRES DE MINES et de CHASSE

COMMISSION ET CONSIGNATION

Pierre AUVIN

TUNIS - 33, rue d'Italie - TUNIS

Seul représentant sur la Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne Baldosas Incrustadas al fuego, vitrifiées à 2.000°.

DEPOT DES CAOUTCHOUCS TORRHON et Co

DE CERMONT-FERRAND

TUNIS - 18, rue de Constantine, 18 - TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. - Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. - Courroies pour transmission et transporteurs. - Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. - Brde callat, graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, loutre plombaginé dit carbinum, etc. - Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) - Garnitures de roues de tous systèmes. - Tapis pleins et à grilles. - Pneumatique Torrhou (breveté s. g. d. g.) - Le touriste (breveté s. g. d. g.), cerces creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. - Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, mectières, houzeaux, tubes, etc., etc.

S'adresser MAISON MOELE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000
Siège Social à TUNIS
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encasements et Recouvrements - Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes - Dépôt à vue et à échéances fixes - Gardo de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports - Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens - Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions - Emissions.

Droguerie-Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES

M. CAMISON

8, rue d'Allemagne, 8

TUNIS

Assortiment complet pour les Ménagères

G^{DE} EPICERIE ORIENTALE

GROS ET DETAIL - Rue d'Italie, 24 et 26 - Maison fondée en 1884

Aimé EYRIÈS

Dénrées coloniales, Conserves alimentaires françaises et anglaises, Vins fins, Spiritueux
Liqueurs fines de marque.

Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromages et Charcuterie.

Demander le Catalogue

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tôles, Carreaux, etc.

H. BOURRELL

entrepôtitaire

Représentant de la Société FREYDIÈRE, GOUY & Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche)

Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grapper

Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

LE MONDE

Co Française Assurance sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier

sous le contrôle de l'État

VIE. - Assurances en cas de décès. - Mixtes et à terme fixe. - Assurances en cas de vie. - Rentas viagères immédiates, différées et de survie. - Nues propriétés, etc.

INCENDIE. - Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. - Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. - Contre le recours des locataires. - Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

La Compagnie LE MONDE opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie, Tunis, 25, avenue de Paris.

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

24, rue d'Italie

ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE

3, boulevard de Paris - TUNIS

Spécialité de pain viennois. - Brioche - Croissants - Petits pains pour thé et café - Bonbons - Gateaux - Tartes - Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage - Spécialité de pains anglais - Biscuits - thés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Petits fours - Fournitures pour soirées - Baptêmes - Mariages et Bals.

VINS DE FRANCE & DE TUNISIE

Rhum Sainte-Lucie

Eaux-de-vie fines de marc et de vin

René DELARUE

14, rue d'Espagne, Tunis

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE

TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE - PRIX MODÉRÉS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de lousse, dépôt de titres etcriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2% - à 2 ans, 2 1/2% - à 3 ans, 3% - à 4 ans, 3 1/2%

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2% - 6 mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES À GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille	le	Lundi	midi.
Arrivée à Tunis	le	Mardi	7 h. 30 soir.
Départ de Tunis	le	Mercredi	4 h. soir.
Arrivée à Sfax	le	Jeudi	10 h. matin.
Départ de Sfax	le	Vendredi	3 h. soir.
Arrivée à Soussé	le	Vendredi	2 h. matin.
Départ de Soussé	le	Vendredi	midi.
Arrivée à Tunis	le	Vendredi	9 h. soir.
Départ de Tunis	le	Samedi	midi 30.
Arrivée à Marseille	le	Dimanche	8 h. soir.

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille

Départ de Marseille	le	Vendredi	midi.
Arrivée à Bizerte	le	Samedi	8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte	le	Samedi	minuit.
Arrivée à Tunis	le	Dimanche	4 h. matin.
Départ de Tunis pour Malte	le	Dimanche	3 h. soir.
Arrivée à Malte	le	Lundi	9 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis	le	Lundi	5 h. soir.
Arrivée à Tunis	le	Mardi	11 h. m.
Départ de Tunis pour Bizerte	le	Mercredi	midi 30.
Arrivée à Bizerte	le	Mercredi	4 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille	le	Mercredi	10 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille	le	Vendredi	7 h. matin.

AVIS IMPORTANT

MM. les Voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage au bureau de Tunis.

L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique 3, rue Es-Sadikia.

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE

C^{IE} TOUACHE - Service postal français - Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.

» DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Soussé), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.

» A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.

» DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30.

» DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.

La C^{ie} accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres; la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis 3, rue d'Allemagne.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ,